

Module n°3 : Egalité professionnelle Référents Egalité et/ou Diversité

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

En application de l'action 1.5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Égalité au sein de l'État et de ses établissements publics précise les missions des référentes et référents Égalité. Cette même circulaire précise que chaque administration de l'État doit se doter, d'ici le 1er mars 2020, d'un réseau de référentes et référents Égalité, désignés au sein de chaque direction ou service d'administration centrale, service déconcentré, préfecture, académie ou établissement public administratif de l'État, afin que l'ensemble des agents publics puissent saisir un référent Égalité de proximité, sans préjudice de la mise en place d'une mutualisation.

Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes.
- Connaître les obligations légales en matière d'égalité Femmes-Hommes
- Savoir établir un état des lieux des inégalités Femmes-Hommes
- Savoir intégrer et piloter une politique d'égalité et de mixité professionnelle.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en distanciel / Classe virtuelle ou présentiel.

- Apport d'informations générales et théoriques
- Résolutions de problèmes par l'étude de cas
- Travail en groupes, échanges entre les participants

- Synthèse et points clés à l'issue de chaque séquence.
- Évaluation des connaissances par QCM en fin de session.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO

(m.capello@anfh.fr)

04.91.17.71.33

Programme

JOUR 1 :

Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle femme homme

- Les différents concepts et définitions ;
- Les principaux freins à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Les enjeux de l'égalité pour la société et les employeurs ;

Connaître les obligations légales en matière d'égalité homme/femme

- Connaître les principales lois au niveau national et européen ;
- Connaître les obligations des établissements publics hospitaliers sur l'égalité professionnelle ;
- Connaître le rôle des différents acteurs internes et externes
- Connaître les instances de contrôle ou de recours et les sanctions encourues ;

JOUR 2 :

Savoir établir un état des lieux des inégalités

- Savoir réaliser un bilan qualitatif
- Savoir réaliser un bilan quantitatif (Bilan Social, RSC, ...) ;
- Réaliser son autodiagnostic de prévention du sexisme ou de la discrimination ;

Intégrer et piloter une politique d'égalité et de mixité professionnelle

- Savoir informer et sensibiliser à la prévention des discriminations et à la promotion de l'égalité ;
- Afficher l'engagement de l'établissement à recruter sans discriminer ;
- Être en mesure d'identifier et de traiter en interne les situations de discriminations ;
- Garantir l'égalité professionnelle dans les processus de RH ;
- Savoir détecter et valoriser les bonnes pratiques.

Public

☐ Référentes et référents Egalité Femmes-Hommes ou Diversité

**Exercice
2024**

**Code de formation
3.12**

**Nature
AFR**

**Organisé par
ITAQUE / GROUPE JLO**

**Durée
14 heures**

**Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**